



الجمهوريَّة الجَزائِريَّة
الديمقَراطِيَّة الشَّعُوبِيَّة

الجَريْكَة الرَّئِيْسِيَّة

الاتفاقيات دولية ، قوانين ، أوامر و مراسيم
قرارات ، مقررات ، مناشير ، إعلانات و بЛАГАТ

	ALGERIE		ETRANGER		DIRECTION ET REDACTION Secrétariat Général du Gouvernement Abonnements et publicité IMPRIMERIE OFFICIELLE 7, 9 et 13, Av A. Benbaren - ALGER Tél : 66-18-15 à 19 - C.C.P 3200-50 - ALGER
	6 mois	1 an	6 mois	1 an	
Edition originale	14 DA	24 DA	20 DA	35 DA	
Edition originale et sa traduction	24 DA	40 DA	30 DA	50 DA	(Frais d'expédition en sus)

Edition originale, le numéro : 0.25 dinar Edition originale et sa traduction, le numero : 0.40 dinar. Numéro des années antérieures (1962-1970) : 0.35 dinar. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Priere de joindre les dernières bandes pour renouvellement et réclamations Changement d'adresse, ajouter 0.30 dinar. Tarif des insertions : 3 dinars la ligne.

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX — LOIS, ORDONNANCES ET DECRETS,
ARRETES, DECISIONS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES
(Traduction française)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

Arrêtés des 21 et 24 mars, 3, 10, 12, 13, 17 et 27 avril, 5, 8, 10, 12, 13, 16, 17, 29 et 31 mai, 5, 6 et 7 juin et 2 août 1972 portant mouvement dans le corps des administrateurs, p. 866.

MINISTÈRE D'ETAT CHARGE DES TRANSPORTS

Décision du 15 juillet 1972 portant approbation de l'avenant n° 4 à la convention signée le 16 mars 1970 entre l'Algérienne transports automobiles (A.T.A.) à Annaba et la société nationale des transports à Tunis, p. 866.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Arrêté interministériel du 24 mars 1972 mettant fin aux fonctions d'un chef de bureau, p. 866.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRAIRE

Arrêté interministériel du 11 juin 1971 fixant la rémunération des directeurs techniques des commissariats chargés de la mise en valeur dans les grands périphéries, p. 868.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 22 juillet 1965 portant acquisition de la nationalité algérienne (rectificatif), p. 869.

SOMMAIRE (Suite)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION

Arrêté du 22 mars 1972 portant nomination d'un administrateur, p. 869.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, portant concession gratuite, au profit de la commune de Constantine, d'une parcelle de terrain à bâtrir portant le n° 28 de l'ex-lotissement Bagnières, d'une superficie de 529 m², nécessaire à l'implantation d'un centre culturel, p. 869.

Arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, portant concession gratuite, au profit de la commune de Constantine, d'une parcelle de terrain à bâtrir portant la lettre G de l'ex-lotissement Moïse Lévy, d'une superficie de 340,50 m², nécessaire à l'implantation d'une école à Mansourah, p. 869.

Arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, portant concession gratuite, au profit de la commune de Constantine,

d'une parcelle de terrain portant le n° 28 de l'ex-lotissement Bourgeois, d'une superficie de 500 m², nécessaire à l'implantation d'un jardin d'enfants, p. 869.

Arrêté du 10 février 1972 du wali de Tlemcen, portant concession gratuite, au profit de la wilaya de Tlemcen, d'un terrain, bien de l'Etat, faisant partie du domaine autogéré de Bréa, en vue de l'implantation de locaux techniques, ateliers, dépôts et logements du personnel de maîtrise de la société de travaux de la wilaya de Tlemcen (SOTRAWIT), p. 869.

Arrêté du 14 février 1972 du wali de Tlemcen, portant affectation d'un immeuble, bien de l'Etat, couvrant une superficie de 1143 m², sis à Nédroma, au profit du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, pour servir de poste de S.A.P., p. 869.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Marchés — Appels d'offres, p. 870.

DECRETS, ARRETES, DECISIONS ET CIRCULAIRES

MINISTÈRE D'ETAT
CHARGE DES TRANSPORTS

Décision du 15 juillet 1972 portant approbation de l'avenant n° 4 à la convention signée le 16 mars 1970 entre l'Algérienne transports automobiles (A.T.A.) à Annaba et la société nationale des transports à Tunis.

Par décision du 15 juillet 1972, est approuvé l'avenant n° 4 à la convention signée le 16 mars 1970 entre l'Algérienne transports automobiles (A.T.A.) à Annaba et la société nationale des transports (S.N.T.) à Tunis.

Ledit avenant, signé le 27 mai 1972, par les deux entreprises précitées, a pour objet la modification de l'itinéraire, des fréquences et des horaires de la relation El Oued-Gafsa.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR

Arrêté interministériel du 24 mars 1972 mettant fin aux fonctions d'un chef de bureau.

Par arrêté interministériel du 24 mars 1972, il est mis fin aux fonctions de chef de bureau des œuvres sociales exercées par M. Mahmoud Skander au ministère de la santé publique, à compter du 1^{er} janvier 1972.

Arrêtés des 21 et 24 mars, 3, 10, 12, 13, 17 et 27 avril, 5, 8, 10, 12, 13, 16, 17, 29 et 31 mai, 5, 6 et 7 juin et 2 août 1972 portant mouvement dans le corps des administrateurs.

Par arrêté du 21 mars 1972, les dispositions de l'arrêté du 27 mars 1970, sont modifiées ainsi qu'il suit en ce qui concerne M. Mohamed-Naceur Mokrani :

« L'intéressé est titularisé et reclassé au 31 décembre 1968 dans le corps des administrateurs au 8^{ème} échelon, indice 495 et conserve, à cette date, un reliquat de 3 ans, 16 mois et 23 jours ».

Par arrêté du 21 mars 1972, M. Abdelkrim Ferhat est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'intérieur, wilaya de Sétif, à compter du 3 juillet 1971.

Par arrêté du 21 mars 1972, M. Abdelwahab Guedmani est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'intérieur.

Ledit arrêté prend effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 24 mars 1972, M. Ahmed El Wathiq Bouchama est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de la santé publique.

Ledit arrêté prend effet à compter du 30 juin 1971.

Par arrêté du 24 mars 1972, M. Abdelkader Aissaoui, administrateur stagiaire, placé en position de service national, à compter du 1^{er} décembre 1969, est réintégré dans ses fonctions à compter du 24 novembre 1971.

Par arrêté du 24 mars 1972, M. Abdellatif Benzine, administrateur stagiaire, est placé en position de service national à compter du 3 novembre 1971.

Par arrêté du 24 mars 1972, M. Rachid Zellouf, administrateur stagiaire, est placé en position de service national, à compter du 3 novembre 1971.

Par arrêté du 24 mars 1972, M. Abdelkader Messous, administrateur stagiaire, est placé en position de service national, à compter du 3 novembre 1971.

Par arrêté du 24 mars 1972, M. Boudjemaa Boudjemal, administrateur stagiaire placé en position de service national à compter du 1^{er} décembre 1969, est réintégré dans ses fonctions au ministère de l'intérieur (wilaya d'Alger).

Par arrêté du 3 avril 1972, M. Abdellatif Zidi est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, à compter de la date de son installation dans ses fonctions, au ministère de la santé publique.

Par arrêté du 3 avril 1972, M. Azouaou Hassaine est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère des finances, à compter du 20 septembre 1971.

Par arrêté du 10 avril 1972, M. Tayeb Arbaoui, administrateur, est intégré dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est titularisé et reclassé au 7^{ème} échelon, indice 470 et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de deux ans.

Par arrêté du 10 avril 1972, M. Abdelghani El-Hassar est intégré dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est titularisé et reclassé au 2ème échelon, indice 345 et conserve, au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 7 mois et 28 jours.

Par arrêté du 12 avril 1972, M. Youcef Stambouli est reclassé dans le corps des administrateurs, au 6ème échelon, indice 445, et conserve au 31 mai 1972, un reliquat d'ancienneté de 10 jours.

Par arrêté du 13 avril 1972, les dispositions de l'arrêté du 31 décembre 1968 sont modifiées comme suit, en ce qui concerne Mme Zohira Belaïd.

« Mme Zohira Belaïd est intégrée et titularisée dans le corps des administrateurs.

L'intéressée est reclassée au 31 décembre 1968 au 3ème échelon, indice 370, avec un reliquat d'ancienneté de 1 an ».

Par arrêté du 17 avril 1972, il est mis fin à la disponibilité de Mme Ghaoutia Sellali.

L'intéressée est réintégrée dans ses fonctions d'administrateur au ministère de l'industrie et de l'énergie, à compter du 1^{er} février 1972.

Par arrêté du 27 avril 1972, M. Mohamed Djari est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère des travaux publics et de la construction.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 5 mai 1972, M. El-Hachemi Bakhouche est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Par arrêté du 5 mai 1972, M. Mohamed Khelifa est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère du commerce.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 8 mai 1972, M. Abdelkrim Daïdi est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'industrie et de l'énergie.

Par arrêté du 8 mai 1972, M. Abdelkrim Smaali est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère de l'enseignement originel et des affaires religieuses.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 10 mai 1972, M. El-Hadj Sami est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au ministère d'Etat chargé des transports à compter du 1^{er} septembre 1971.

Par arrêté du 12 mai 1972, M. Mohamed Kenniche est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère des finances (direction des douanes).

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 12 mai 1972, M. Mohamed Tahar Chorfi est intégré en qualité d'administrateur stagiaire.

Par arrêté du 12 mai 1972, M. Abdelaziz Boulkroun est intégré en qualité d'administrateur stagiaire.

Par arrêté du 12 mai 1972, M. Mohamed Zidani est intégré en qualité d'administrateur stagiaire.

Par arrêté du 12 mai 1972, M. Salah Goudjil est intégré en qualité d'administrateur stagiaire.

Par arrêté du 13 mai 1972, les dispositions des arrêtés des 10 août 1971 et 25 octobre 1971, sont modifiées ainsi qu'il suit :

« M. Mohamed Larek est titularisé et reclassé au 3ème échelon du corps des administrateurs et conserve, au 31 décembre 1970, un reliquat d'ancienneté de 1 an et 1 mois ».

Par arrêté du 13 mai 1972, M. Mohand Aït Ouarab est réintégré et titularisé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est reclassé, au 31 décembre 1968, au 2ème échelon, indice 345 et conserve à cette date, un reliquat d'ancienneté de 1 an.

Par arrêté du 16 mai 1972, M. Abdeikader Derdour est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté auprès du ministère des finances.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 17 mai 1972, M. Abdelhamid Mehennaoui, administrateur de 2ème classe, 1^{er} échelon, est intégré dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est titularisé et reclassé au 2ème échelon, indice 345 et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 21 jours.

Par arrêté du 17 mai 1972, M. Mostefa Boubeker est reclassé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est reclassé au 8ème échelon et conserve au 31 décembre 1968, un reliquat d'ancienneté de 2 ans, 2 mois et 14 jours.

Par arrêté du 17 mai 1972, les dispositions de l'arrêté du 12 juillet 1971 sont modifiées comme suit :

« M. Mohamed Abdelaziz est intégré et titularisé dans le corps des administrateurs.

L'intéressé est reclassé, au 31 décembre 1968, au 7ème échelon, indice 470 et conserve un reliquat d'ancienneté de 2 ans, 5 mois et 28 jours ».

Par arrêté du 29 mai 1972, M. Abdelghani Akbi est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, indice 320, à compter du 22 août 1970 et conserve un reliquat d'ancienneté de 1 an, 4 mois et 9 jours, au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Mohamed Benali est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, indice 320, à compter du 1^{er} mai 1969 et conserve un reliquat d'ancienneté de 8 mois, au 31 décembre 1969.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Mohamed Mokadem Bousalah est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, indice 320, à compter du 1^{er} janvier 1969 et conserve un reliquat d'ancienneté de 1 an au 1^{er} janvier 1970.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Mohand Hamrioui est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, indice 320, à compter du 2 janvier 1970 et conserve un reliquat d'ancienneté de 1 an, 11 mois et 29 jours, au 31 décembre 1970.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Abdelkader Laghouati est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, indice 320, à compter du 1^{er} janvier 1972.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Benabdelah Henni est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, indice 320, à compter du 1^{er} juin 1971 et conserve un reliquat d'ancienneté de 7 mois, au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Nebili Semichi est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon indice 320, à compter du 12 juin 1971 et conserve un reliquat d'ancienneté de 6 mois et 19 jours, au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Mohand Alloum est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, indice 320, à compter du 12 juin 1971 et conserve un reliquat d'ancienneté de 6 mois et 19 jours, au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Ali Oumohand Abdeslem est nommé en qualité d'administrateur stagiaire et affecté au secrétariat d'Etat au plan.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 31 mai 1972, l'arrêté du 28 octobre 1971 est modifié comme suit :

« M. Hachemi Larabi est reclassé, au 31 décembre 1968, au 8^{ème} échelon, indice 495 et conserve un reliquat d'ancienneté de 2 ans, 5 mois et 12 jours ».

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Omar Larfaoui est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Mustapha Achour est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère des postes et télécommunications.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Nourredine Nourredine est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295, et affecté au ministère de l'intérieur, wilaya de Constantine.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Bensabeur Benkritly, administrateur de 1^{er} échelon, est révoqué de ses fonctions, pour abandon de poste, avec effet du 9 août 1971, et droits à pension.

Par arrêté du 31 mai 1972, M.. Amar Lalaoui est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 2 novembre 1969, et conserve un reliquat d'ancienneté de 1 mois, 29 jours au 31 décembre 1969.

Par arrêté du 31 mai 1972, M. Abdelkader Hadj Kaddour est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 2 novembre 1969, et conserve un reliquat d'ancienneté de 1 mois, 29 jours au 31 décembre 1969.

Par arrêté du 5 juin 1972, M. Aissa Henni est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 1^{er} septembre 1970, et conserve un reliquat d'ancienneté de 1 an, 4 mois au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 5 juin 1972, M.. Mohand Mokhbi est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 1^{er} septembre 1971, et conserve un reliquat d'ancienneté de 4 mois au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 5 juin 1972, M. Abdelhamid Derradj est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 2 juillet 1971, et conserve un reliquat d'ancienneté de 5 mois et 29 jours au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 5 juin 1972, M. Chabane Benakezouh est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 1^{er} septembre 1971, et conserve un reliquat d'ancienneté de 4 mois au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 5 juin 1972, M. Salem Amarouchène est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 1^{er} septembre 1970, et conserve un reliquat d'ancienneté de 1 an et 4 mois au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 5 juin 1972, M. Christian Benamar est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 1^{er} septembre 1969 et conserve un reliquat d'ancienneté de 4 mois au 31 décembre 1969.

Par arrêté du 5 juin 1972, M. Omar Benabbou est titularisé dans le corps des administrateurs et rangé au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 1^{er} juillet 1971 et conserve un reliquat d'ancienneté de 6 mois au 31 décembre 1971.

Par arrêté du 6 juin 1972, Mme Mekki née Mokarram Ansari est titularisée dans le corps des administrateurs et rangée au 1^{er} échelon, à l'indice 320, à compter du 1^{er} septembre 1970 et conserve un reliquat d'ancienneté de 4 mois au 31 décembre 1970.

Par arrêté du 6 juin 1972, M. Abdelghani Akbi est promu, dans le corps des administrateurs, par avancement au 9^{ème} échelon, indice 520, et conserve au 31 décembre 1970, un reliquat de 1 an, 3 mois et 16 jours.

Par arrêté du 7 juin 1972, M. Smail Abbas Turqui, administrateur de 1^{er} échelon, placé en position de service national, à compter du 1^{er} décembre 1969, est réintégré dans ses fonctions, à compter du 24 novembre 1971.

A compter de cette même date, l'intéressé est affecté à la centrale (direction générale de la fonction publique).

Par arrêté du 2 août 1972, M. Mohamed Bouyoucef est nommé en qualité d'administrateur stagiaire, indice 295 et affecté au ministère du commerce.

Ledit arrêté prendra effet à compter de la date d'installation de l'intéressé dans ses fonctions.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA REFORME AGRaire

Arrêté interministériel du 11 juin 1971 fixant la rémunération des directeurs techniques des commissariats chargés de la mise en valeur dans les grands périmètres.

Le ministre de l'agriculture et de la réforme agraire,

Le ministre de l'intérieur et

Le ministre des finances,

Vu l'ordonnance n° 66-133 du 2 juin 1966 portant statut général de la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n° 68-69 du 21 mars 1968 fixant les modalités de création et d'organisation de commissariats chargés de la mise en valeur dans les grands périmètres.

Arrêtent :

Article 1cr. — La rémunération des directeurs techniques des commissariats chargés de la mise en valeur dans les grands périmètres, est fixée par référence à l'indice 430.

Art. 2. — Les directeurs techniques des commissariats chargés de la mise en valeur dans les grands périmètres seront rémunérés sur la base de cet arrêté, à compter de la date de leur nomination.

Art. 3. — La rémunération des directeurs techniques des commissariats chargés de la mise en valeur dans les grands périmètres prévue à l'article 1^{er} ci-dessus, cesse d'être servie une fois fixée la majoration indiciaire rattachée à l'emploi spécifique de directeur technique de commissariat chargé de la mise en valeur dans les grands périmètres.

Art. 4. — Le directeur du budget et du contrôle au ministère des finances, le directeur de l'administration générale au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire et le directeur général de la fonction publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel de la République algérienne démocratique et populaire*.

Fait à Alger, le 11 juin 1971.

P. le ministre de l'agriculture P. le ministre de l'intérieur, et de la réforme agraire,

Le secrétaire général, Le secrétaire général,

Nour Eddine BOUKLI

HACENE-TANI Hocine TAYEBI.

P. le ministre des finances,

Le secrétaire général,

Mahfoud AOUFI.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Décret du 22 juillet 1965 portant acquisition de la nationalité algérienne (rectificatif).

J.O. n° 66 du 10 août 1965

Page 744, 1ère colonne :

32ème ligne :

Au lieu de :

7 décembre 1949

Lire :

7 décembre 1946

(Le reste sans changement).

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DE LA CONSTRUCTION**

Arrêté du 22 mars 1972 portant nomination d'un administrateur.

Par arrêté du 22 mars 1972, M. Mohamed Tahar Adjali est nommé à l'emploi d'administrateur civil de 2^{ème} classe, 1^{er} échelon, indice brut 370, à compter du 29 novembre 1962, sans effet rétroactif d'ordre pécuniaire.

ACTES DES WALIS

Arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, portant concession gratuite, au profit de la commune de Constantine, d'une parcelle de terrain à bâtrir portant le n° 28 de l'ex-lotissement Bagnières, d'une superficie de 529 m², nécessaire à l'implantation d'un centre culturel.

Par arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, est concédée à la commune de Constantine, à la suite de la délibération n° 71 du 22 octobre 1970, une parcelle de terrain

portant le n° 28 de l'ex-lotissement Bagnières, d'une superficie de 529 m², telle qu'elle figure au plan annexé à l'original dudit arrêté et plus amplement désignée au procès-verbal de reconnaissance, pour servir à l'implantation d'un centre culturel.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, portant concession gratuite, au profit de la commune de Constantine, d'une parcelle de terrain à bâtrir portant la lettre G de l'ex-lotissement Moïse Lévy, d'une superficie de 340,50 m², nécessaire à l'implantation d'une école à Mansourah.

Par arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, est concédée à la commune de Constantine, à la suite de la délibération n° 71 du 22 octobre 1970, une parcelle de terrain à bâtrir portant la lettre G de l'ex-lotissement Moïse Lévy d'une superficie de 340,50 m², telle qu'elle figure au plan annexé à l'original dudit arrêté et plus amplement désignée au procès-verbal de reconnaissance, pour servir à l'implantation d'une école à Mansourah.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, portant concession gratuite, au profit de la commune de Constantine, d'une parcelle de terrain portant le n° 28 de l'ex-lotissement Bourgeois, d'une superficie de 500 m², nécessaire à l'implantation d'un jardin d'enfants.

Par arrêté du 14 avril 1971 du wali de Constantine, est concédée à la commune de Constantine, à la suite de la délibération n° 71 du 22 octobre 1970, une parcelle de terrain portant le n° 28 de l'ex-lotissement Bourgeois, d'une superficie de 500 m², telle qu'elle figure au plan annexé à l'original dudit arrêté et plus amplement désignée au procès-verbal de reconnaissance, pour servir à l'implantation d'un jardin d'enfants.

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 10 février 1972 du wali de Tlemcen, portant concession gratuite, au profit de la wilaya de Tlemcen, d'un terrain, bien de l'Etat, faisant partie du domaine autogéré de Bréa, en vue de l'implantation de locaux techniques, ateliers, dépôts et logements du personnel de maîtrise de la société de travaux de la wilaya de Tlemcen (SOTRAWIT).

Par arrêté du 10 février 1972 du wali de Tlemcen, est concédé à la wilaya de Tlemcen, un terrain, bien de l'Etat, faisant partie du domaine autogéré de Bréa, d'une superficie de 36.831 m² et dont la contenance exacte sera déterminée par le plan qui sera établi par le service du cadastre, en vue de l'implantation de locaux techniques, ateliers, dépôts et logements du personnel de maîtrise de la société des travaux de la wilaya de Tlemcen (SOTRAWIT).

L'immeuble concédé sera réintégré, de plein droit, au domaine de l'Etat et remis sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir la destination prévue ci-dessus.

Arrêté du 14 février 1972 du wali de Tlemcen, portant affectation d'un immeuble, bien de l'Etat, couvrant une superficie de 1143 m², sis à Nédroma, au profit du ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, pour servir de poste de S.A.P.

Par arrêté du 14 février 1972 du wali de Tlemcen, est affecté au ministère de l'agriculture et de la réforme agraire, direction de l'agriculture de la wilaya de Tlemcen, un immeuble bâti, bien de l'Etat, couvrant une superficie de 1143 m², sis à Nédroma, pour servir de poste de S.A.P.

L'immeuble affecté sera remis, de plein droit, sous la gestion du service des domaines, du jour où il cessera de recevoir l'utilisation prévue ci-dessus.

AVIS ET COMMUNICATIONS

MARCHES — Appels d'offres

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE LA CONSTRUCTION

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT POUR LA WILAYA DE SAIDA

PROGRAMME SPECIAL

Construction de deux C.E.M. à Saida

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Un appel d'offres ouvert est lancé ayant pour objet, la construction de :

- 1 C.E.M. garçons,
- 1 C.E.M. filles.

à Saida.

Cet appel d'offres porte sur les lots suivants :

Lot n° 1 Gros-œuvre V.R.D.

Lot n° 2 Etanchéité

Lot n° 3 Carrelage

Lot n° 4 Menuiserie

Lot n° 5 Ferronnerie

Lot n° 6 Volets roulants-stores

Lot n° 7 Plomberie sanitaire incendie

Lot n° 8 Electricité

Lot n° 9 Peinture vitrerie

Lot n° 10 Chauffage central

Lot n° 14 Cuisine-buanderie chambres froides

Lot n° 15 Installation téléphonique.

Les entreprises intéressées pourront retirer les dossiers au bureau du docteur Datta Danté architecte 117, rue Didouche Mourad Alger, Téléphone : 60-32-27 ou au bureau d'études d'architecture B.E.A.R., chez M. Laugero Aldo, immeuble le Versailles 2ème étage à Sidi Bel Abbès, Téléphone : 49-35, contre paiement des frais de reproduction. Elles pourront soumissionner en partie ou pour la totalité des opérations.

La date limite des dépôts des offres à la wilaya de Saida (bureau des marchés), est fixée au samedi 16 septembre 1972 à 11 heures, délai de rigueur.

Les entreprises soumissionnaires sont engagées par leurs offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours, à dater de leur dépôt.

Les candidats pourront consulter et se procurer les dossiers à la direction de l'infrastructure et de l'équipement pour la wilaya de Sétif.

La date limite des dépôts des offres est fixée au 8 septembre 1972 à 18 heures (La date d'arrivée à la wilaya faisant foi).

Les offres accompagnées des pièces réglementaires doivent parvenir au siège de la wilaya - bureau d'équipement - en recommandé et par voie postale sous double enveloppe, la dernière devant comporter la mention suivante : « Appel d'offres - pont sur l'oued Bahioul » à ne pas ouvrir.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant 90 jours.

MINISTÈRE DE LA SANTE PUBLIQUE

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DU BUDGET

Sous-direction des équipements

AVIS D'APPEL D'OFFRES SUR CONCOURS N° 10/72

Un appel d'offres sur concours est lancé pour l'étude et l'installation de deux chambres froides destinées à conserver des produits chimiques de laboratoire.

Les projets doivent comporter l'évaluation, les délais d'exécution ainsi que les garanties techniques du service après vente.

Les demandes de participation doivent parvenir au plus tard le 5 septembre 1972 à 17 heures, pour être agréées avant le 15 septembre 1972

Les demandes de participation ainsi que les projets doivent parvenir sous plis cachetés et recommandés portant la mention extérieure « appel d'offres n° 10/72 » à l'adresse suivante : ministère de la santé publique - direction de l'infrastructure et du budget, sous-direction des équipements - 2, rue Louise de Bettignie - Alger.

AVIS D'APPEL D'OFFRES SUR CONCOURS N° 11/72

Un appel d'offres sur concours est lancé pour l'étude et la réalisation d'installation de climatisation au centre hospitalier et universitaire de Mustapha, Alger.

Le programme concerne des services suivants :

I Blocs opératoires :

- O.R.L.
- Bichat
- Gynécologie - obstétrique
- Ophtalmologie
- C.C.I.

II Services de pédiatrie :

- C.M.I.
- C.C.I.
- maternité (prématurés - nourrissons).

Chaque installation doit faire l'objet d'un projet distinct d'exécution des projets et les garanties techniques du service après vente.

Les demandes de participation et des projets doivent parvenir au plus tard le 5 septembre 1972 pour être agréées le 15 septembre 1972.

Les demandes de participation et les projets doivent parvenir sous plis cachetés et recommandés portant la mention extérieure « appel d'offres n° 11/72 » à l'adresse suivante : ministère de la santé publique - direction de l'infrastructure et du budget, sous-direction des équipements - 2, rue Louise de Bettignie - Alger.

DIRECTION DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'EQUIPEMENT POUR LA WILAYA DE SETIF

PROGRAMME SPECIAL

ROUTES NATIONALES

Opération n° 05.31.311.33.01.04 — R.N. 40 construction d'un pont au P.K. 334 sur l'oued Bahioul

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Un appel d'offres ouvert est lancé pour la construction d'un pont sur l'oued Bahioul - P.K. 334 (R.N. 40).

AVIS D'APPEL D'OFFRES SUR CONCOURS N° 12/72

Un appel d'offres sur concours est lancé pour la fourniture et l'installation d'un groupe électrogène automatique destiné à alimenter l'ensemble du réseau électrique du centre hospitalier universitaire Mustapha, Alger.

Les projets d'installation de ce groupe de secours doivent comporter les délais d'exécution ainsi que les garanties techniques du service après vente.

Les demandes de participation doivent parvenir au plus tard le 5 septembre 1972 à 17 heures, pour être agréées avant le 15 septembre 1972.

Les demandes de participation et les projets doivent parvenir sous plis cachetés et recommandés portant la mention extérieure « appel d'offres n° 12/72 » à l'adresse suivante : ministère de la santé publique - direction de l'infrastructure et du budget, sous-direction des équipements - 2, rue Louise de Bettignie - Alger.